



Décision n° 175 /2025  
AM

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

**Extrait du registre de décisions du Président**

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer, pour l'école des Arts et le siège de la CDCHS :

Un contrat de location de fontaine à eau pour chaque établissement avec R & O Atlantic, à partir de mars 2025 valable 12 mois avec un renouvellement tacite chaque année. Le montant hors taxe par mois est de 22.90 euros soit un montant annuel de 274.8 euros pour chaque site.

Chaque contrat comprend une visite semestrielle pour l'entretien des fontaines.

Fait à Jonzac,  
Le 28 MARS 2025

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge**  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex